

*SF AUTO ECOLE*

# LABEL DE QUALITE - QUALIOP

Qualité des formations au sein des écoles de conduite

**SF AUTO ECOLE**

78 rue du Général de Gaulle 60460 PRECY SUR OISE

N° Siret : 933 581 373 00018

N° d'Agrément: E 2406000150

## 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 1/4

### Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

➤ La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

➤ La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

➤ La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

## 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4

### Déroulement de la formation

➤ La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

**1.2 Les Enjeux de la formation  
préparatoire à l'examen du permis de  
conduire 3/4**

**Déroulement de l'examen théorique**

**Conditions de réussite**

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

## **1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4**

### **Déroulement de l'examen pratique**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

# SF AUTO ECOLE

## Règlement intérieur

SF auto ecole  
78 rue du Général de Gaulle  
60460 Precy sur Oise  
Tel : 03.44.56.36.40

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

**Article 1 :** L'auto-école applique les règles de l'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne.

**Article 2 :** Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respecter les locaux (propreté, dégradation)
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

**Article 3 :** Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du gérant. En

cas de test positif ou refus de se soumettre au dépistage la leçon sera annulée et facturée.

**Article 4 :** Toute personne n'ayant pas constitué un dossier d'inscription et réglé le 1<sup>er</sup> versement n'a pas accès à la salle de code.

**Article 5 :** Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

**Article 6 :** Toute leçon de conduite non décommandée **48 h ouvrable** à l'avance sans motif valable avec justificatif (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

**Article 7 :** Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

**Article 8 :** Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

**Article 9 :** Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

**Article 10 :** En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

**Article 11 :** Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé **une semaine avant la date** de l'examen.

**Article 12 :** Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé.
- Avoir l'avis favorable du moniteur chargé de la formation.
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto-école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto-école pour passer à nouveau son examen.

## 1.3 REGLEMENT INTERIEUR

**Article 13 :** Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivant :

- Non-paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée

**Article 14 :** Concernant les reprises de dossier (**rupture du contrat de formation**) La facturation sera opérée au **prorata** des leçons, cours et prestations effectivement fournis au moment de la rupture et conformément aux **tarifs** affichés à cette date dans le bureau de l'établissement.

La direction de l'auto-école est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

**SF auto école**

Cette information est disponible au public en affichage

**SFAUTO ECOLE**

## 1.6 RDV Post Permis

Cette formation d'une journée, si elle est suivie **entre six et douze mois après l'obtention du permis**, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur-confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

Cette information est disponible au public en affichage

# SFAUTO ECOLE

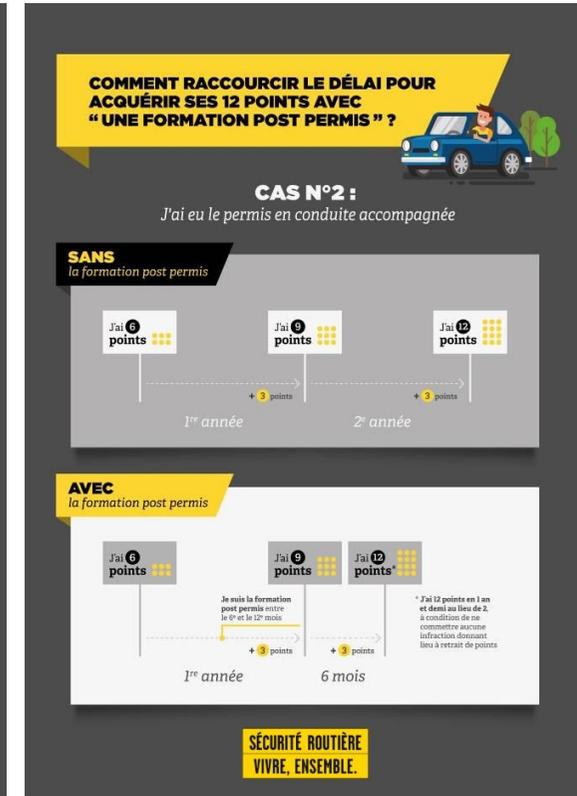
**Durée de la formation post permis conducteur novice**  
**7 heures minimum de formation sur la même journée.**

## Résultats de la formation post permis conducteur novice

À l'issue de la formation, suite à l'évaluation avec engagement, vous recevrez une attestation délivrée par le responsable de l'école de conduite.

Il vous sera nécessaire de remettre une copie de votre carte d'identité à votre auto-école agréée, afin qu'elle puisse procéder aux démarches administratives nécessaires.

## 1.6 RDV Post Permis



Cette information est disponible au public en affichage

## SF AUTO ECOLE

Selon les **statistiques** de la Sécurité routière, le taux de réussite à l'épreuve pratique du **permis B** est de 75 % pour les jeunes qui ont suivi l'**AAC**, contre 52 % pour les personnes qui ont choisi le chemin traditionnel. Et ce taux est en constante progression. 21 avr. 2021

Des avantages financiers :

- **L'obtention de tarifs préférentiels** auprès de la compagnie d'assurance et sur l'assurance « Jeune conducteur » avec l'attestation de fin d'AAC remise par l'auto-école
- **Dès la 1<sup>re</sup> année, la surprime est réduite à 50 %** et elle baisse de 25 % la 2<sup>e</sup> année. Sans accident durant cette période, elle disparaît la 3<sup>e</sup> année
- **Le coût** de la formation est moins élevé

## 1.7: Valorisation de la formation AAC

La durée de la période probatoire est de **3 ans** et de 2 ans dans le cas d'un conducteur ayant suivi la conduite accompagnée (AAC)



LA CONDUITE ACCOMPAGNEE DIMINUE LE RISQUE D'ACCIDENT GRAVE

En savoir plus : <https://www.securite-routiere-az.fr/contre-verites/la-conduite-accompagnee/>

Cette information est disponible au public en affichage

## SFAUTO ECOLE

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

- Progresser plus rapidement grâce à la conduite supervisée
- Un meilleur taux de réussite au permis de conduire avec la conduite supervisée
- Choisir quand conduire avec la conduite supervisée
- Pas de distance minimum à parcourir en conduite supervisée
- Être plus confiant sur la route grâce à la conduite supervisée

## 1.7: Valorisation de la Conduite Supervisée

LA CONDUITE SUPERVISÉE  
EST UN TYPE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**ACCESSIBLE**

APRÈS  
**18 ANS**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.

Detailed description: This is a promotional poster for supervised driving. The background is a teal color with various white icons related to driving and safety, such as a car, a motorcycle, a bicycle, a speed limit sign (50), a person, and a road. The text is centered and uses a mix of white and yellow colors. A prominent yellow starburst shape contains the text '18 ANS' with 'APRÈS' written above it. At the bottom, there is a yellow banner with the text 'SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.' in black.

Cette information est disponible au public en affichage

## 2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

**Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée d'environ 60 minutes, va être réalisée sur simulateur ou en voiture .**

### Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

### Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices ;
- vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

### Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

**BILAN DE L'ÉVALUATION DE DÉPART**  
Réalisé le 21/02/2024

Leo LE TOQUIN  
Né(e) le 30/03/2006  
B - Trad

NIVEAU	Niveau		Points	Passé
	Minimum	Maximum		
<b>CAPACITÉS ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES</b>			5 / 22	
<b>Habiletés</b>			2 / 18	
Connaissance de la conduite de véhicules à boîte de vitesses			1 / 3	
Connaissance de procédures (démarrer, s'arrêter, changer de vitesse)			3 / 4	
<b>CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT</b>			5 / 14	
<b>Compréhension et mémoire à long terme</b>			0 / 3	
Conduite en simulation			0 / 1	
Compréhension des situations			3 / 7	
Connaissances de procédures (passer de véhicules)			0 / 1	
Auto-évaluation			2 / 3	
<b>ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS</b>			5 / 6	3 / 6
Intérêt pour la conduite et l'apprentissage			1 / 1	1 / 1
Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire			3 / 3	1 / 3
Réaction à l'échec			1 / 1	0 / 1
Image de soi, facilité à apprendre			0 / 1	1 / 1
<b>FACTEURS DE VOLONTÉ</b>			4 / 6	0 / 1
Sentiment d'auto-efficacité			1 / 2	
Motivation pour la formation à la conduite			1 / 1	0 / 1
Persévérance			2 / 2	
Implication, Rythme d'apprentissage			0 / 1	
<b>CAPACITÉS DE PERCEPTION D'ÉVALUATION ET DE DÉCISION</b>			11 / 24	8 / 24
Perception et sélection d'indices			3 / 4	0 / 4
Prise en compte des indices			2 / 4	1 / 4
Prédiction et anticipation			1 / 4	1 / 4
Évaluation des distances			1 / 2	1 / 2
Prise de décision			0 / 2	2 / 2
Vitesse de réaction			3 / 6	3 / 6
Temps de réaction et de traitement			1 / 2	1 / 2
<b>CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL</b>			9 / 10	1 / 10
<b>TOTAL</b>			<b>39 / 82</b>	<b>12 / 41</b>

Volume d'heures proposé : **35 à 40 heures**

Nom de l'enseignant : OUKACI  
 Numéro d'autorisation d'enseigner : A186600060  
 Fait le 21/02/24 en deux exemplaires dont un pour l'apprenant

Cachet de l'école-école  
**SOLUTIONS PERMIS**  
 Auto-Moto Ecole  
 2 RUE CHRISTINE  
 50340 SAINT LEU D'ESSERENT  
 01 - 03 44 36 40  
 N° Agrément : E23 D60 00030  
 Siret : 513 692 979 00012

Signature du formateur  
 Signature de l'apprenant  
 Signature des parents (pour les mineurs)

AUTO ECOLE SOLUTIONS PERMIS  
 2 RUE CHRISTINE 50340 SAINT LEU D'ESSERENT - Tél : 03443640 - Email : solutionspermis340@gmail.com  
 APE :

***Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 minutes, va être réalisée en voiture.***

**Parcours de formation**

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

**Cette évaluation portera sur :**

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
  - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
  - vos compétences psychomotrices ;
  - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

**Information du public**

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

**Pour toutes les personnes en situation de handicap merci de contacter notre référent**

**BELLIFA Salim au 06 11 13 87 35**

Cette information est disponible au public en affichage

**SF AUTO ECOLE**

Afin de mieux répondre aux demandes de formation à travers un projet professionnel nous réalisons un entretien avec ce support.

- 2.3 Fiche de positionnement

**SF AUTO ECOLE**

**FICHE DE POSITIONNEMENT**

DATE : ...../...../.....	REMPLE PAR :
	N° D'autorisation :
Origine du contact (provenance) :	Appel <input type="checkbox"/> Visite <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Formation demandée :	

<input type="checkbox"/> PROSPECT	<input type="checkbox"/> CLIENT	
ETAT CIVIL		
NOM :	Prénom :	Age :
Tél :	Portable :	
Email :	@	
Adresse :		

<b>DONNEES ENTREPRISE</b>	
Raison sociale :	Contact :
Tél :	
Adresse :	
Nombre de salariés à former :	
Précisions :	

<b>SITUATION FACE A L'EMPLOI :</b>
------------------------------------

<b>BESOIN EN FORMATION EXPRIME</b>
------------------------------------

<b>DATE DE FORMATION SOUHAITEE :</b> Du ...../...../..... au ...../...../.....
MOTIVATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

<input type="checkbox"/> PREREQUIS :
PROPOSITION FAITE LE : ...../...../..... PAR :
<input type="checkbox"/> CLASSE SANS SUITE

*SFAUTO ECOLE*

- 2.4 prise en compte handicap

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap nous avons au sein de notre établissement un « référent Handicap »

Notre référent handicap est à votre écoute et saura vous orienter auprès de partenaires pour vous aider au mieux

Votre référent handicap

- Mr BELLIFA Salim

Cette information est disponible au public en affichage

## THEORIQUES

Nous vous accueillons dans nos agences selon diverses modalités, destinées à être au plus près de votre besoin.

- Des cours collectifs dans nos salles de cours sur des séries argumentées
- Des cours individuels à votre demande ou sur proposition de nos enseignants sont organisables sur des difficultés particulières

Ces modules sont organisés en présentiel de préférence, et selon les disponibilités communes

Nous vous fournissons un accès à distance qui vous permettra un entraînement individuel où que vous soyez

Vos efforts sont également pris en compte et régulièrement suivi par un enseignant qui en scrutant vos productions sait orienter le type de supports, de thème, la prévision de l'examen théorique...

## 3.1: Modalité d'organisation des formations

### Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

### Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

# SFAUTO ECOLE

## THEORIQUES

Des cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière sont également organisés avec la présence d'un enseignant

Les thèmes aborderont l'alcool, les stupéfiants, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)

Une inscription en amont est préférable;

## HORAIRES DES COURS THEORIQUES

	<b>SAMEDI</b>
Horaires	11H à 13H

## 3.1: Modalité d'organisation des formations

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

### Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

### Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions

Cette information est disponible au public en affichage

## PRATIQUE

La formation pratique est idéalement condensée en séances régulières. Selon les attentes et priorités que les élèves peuvent avoir, nous adaptons pour le mieux nos séances et l'organisation des examens.

Nous vous proposons au début de la formation un planning provisoire, sur lequel et après un accord commun, nous ajoutons, modifions, ....dans le but de saisir les opportunités destinées à faciliter l'acquisition de votre titre de conduite, et parfois pour combler les impondérables.

Pour cela nous nous efforçons d'être le plus réactif, et nous vous invitons à également partager au plus près de leurs évolutions, vos disponibilités.

Ces cours sont uniquement prévus en individuel avec un accueil sur le site de nos établissements, avec un moniteur référent, qui orientera votre formation de bout en bout.

Ces cours ont lieu du Lundi au Vendredi de 8 à 19H, et le samedi de 8H à 12H

## 3.1: Modalité d'organisation des formations

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

**SFAUTO ECOLE**

### 3.1: Modalité d'organisation des formations

Vous êtes en situation de handicap et vous avez besoin d'aide pour une formation, nous sommes à votre disposition pour regarder ensemble quelles sont les modalités d'organisation des formations et solutions possibles. Contactez notre référent Handicap .

Votre référent handicap

Mr BELLIFA Salim

Tél: 06 11 13 87 35

Cette information est disponible au public en affichage

## ***7.4 Dispositif de traitements des réclamations***

### **1. Réclamation**

Mr BELLAFI Salim est votre interlocuteur privilégié. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tous les moyens à votre convenance (Téléphone, depuis la page contact, ou par courrier au siège social (78 rue du Général de Gaulle 60460 PRECY SUR OISE).

La réclamation est l'expression d'une insatisfaction par un client (particuliers ou professionnels), un ancien client, un ou plusieurs bénéficiaires, une personne ayant sollicité ou ayant été sollicitée par le professionnel en vue de la fourniture d'un produit ou service, y compris leurs mandataires ou leurs ayants droit.

En l'absence de tout mécontentement exprimé, une demande de service ou de prestation, d'information, d'explication, de conseil ou d'avis n'est pas une réclamation.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et à vous répondre dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation.

**2. Médiation**

Si vous n'avez pas obtenu de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la date d'envoi de votre réclamation ou si passé ce délai, vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de saisir l'association des médiateurs Européens, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée sur les mêmes délais.

L'Élève, peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable .  
Les coordonnées du médiateur de la consommation sont les suivantes :

Association des Médiateurs Européens (A.M.E.)  
197 boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
téléphone : 09.53.01.02.69.  
site internet : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)  
courriel : [saisine@mediationconso-ame.com](mailto:saisine@mediationconso-ame.com)

## 7.4 Dispositif de traitements des réclamations

SF AUTO ECOLE

SF AUTO ECOLE

### FICHE DE RECLAMATION

Date de la réclamation : ..... / ..... / .....

De quoi s'agit-il ? Réclamation  Suggestion d'amélioration  Autre

Formation réalisée : ..... Date de la formation : .....

Client  Prospect

NOM\* :

Prénom :

Tél :

Email :

### Qui êtes-vous ?

Élève

Parent d'élève

Employeur

Personnel de l'école de conduite

Financier

On vous écoute :

Merci de remettre ce formulaire au Responsable de l'agence

### Partie réservée à SF AUTO ECOLE

Réceptionné le : ..... / ..... / ..... PAR :

Description du traitement à apporter :

Date de contact auprès de l'auteur de la demande :

CLASSE SANS SUITE

SF AUTO ECOLE  
78 rue du Général de Gaulle 60460 PRECY SUR OISE  
N° Siren : 933 581 373

Cette fiche de réclamation est disponible dans notre agence

Cette information est disponible au public en affichage

